Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_127-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2025-C-127 **Séance du 18 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Serge Gas à Pleine-Fougères, sous la Présidence de Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes.

Etaient présents : DOLBOIS Jérôme - JOUQUAN Odile - GREGOIRE Charlotte - MABILE Marie-Odile (Dol de Bretagne) - THEBAULT Louis - PIGEON Sylvie - BRUNE Didier - TRECAN Marilyne (Pleine-Fougères) - COMMEREUC Sylvie - LEBRET Gilles (Baguer-Morvan) - DUGUEPEROUX Sylvie - GUILLOUX David (Baguer-Pican) - DAVY André (Broualan) - RAMÉ PRUNAUX Sylvie (Epiniac) - TAILLEBOIS Jean-Michel (Cherrueix) - FAUVEL Christine - VIGOUR David (La Boussac) - SOLIER Marie-Elisabeth - ROBINARD Didier (Mont-Dol) - MAINSARD François (Roz-Landrieux) - FAMBON Christophe (Roz Sur Couesnon) - GOBICHON Jean-François (Saint-Broladre) - LEPORT Louis (Saint-Marcan) - CHAPDELAINE Rémi (Sougeal) - BATHELLIER Nicolas (Sains) - HERY Jean-Pierre (Saint Georges de Gréhaigne) - LEJANVRE Jeanine (Trans La Forêt) - DUFEU Gérard (Vieux-Viel) - BARATAUD Clarisse (Le Vivier-sur-Mer)

Absents excusés : BOURDAIS Olivier (procuration à COMMEREUC Sylvie) - MASSON Eliane (procuration à DUGUEPEROUX Sylvie) - DESPRES Jean-Louis (procuration à RAMÉ PRUNAUX Sylvie) - HENRI Marie-Jeanne (procuration à FAMBON Christophe) – CAILLET Marie-José (procuration à MAINSARD François) - VETTIER Arnaud (procuration à BARATAUD Clarisse) - CHEREL Stéphanie - COADIC Xavier - LEVERGNEUX Julien – BEREST Audrey – COLUSSI Delphine

Secrétaire de séance : FAMBON Christophe

Convocation en date du 9 décembre 2025

Pôle Technique et Environnement - Service Environnement - Breizh Bocage – Demande de subvention travaux 2025-2026 et animations 2026 / 7.5 Subventions

VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel,
VU la délibération en date du 23 février 2011, relative à l'inscription de la collectivité au programme Breizh bocage,
VU la délibération en date du 10 décembre 2014 relative à la reconduction du programme pour la période 2015-2020,
VU la délibération en date du 16 septembre 2015 validant la stratégie territoriale 2015-2020,
VU l'avis favorable du Comité de Pilotage local 'Breizh bocage', en date 20 juillet 2017, vis-à-vis de la stratégie territoriale en faveur du bocage pour la période 2017-2020,
VU la sélection de la stratégie territoriale en faveur du bocage pour la période 2017-2020 de la Communauté de communes par le comité de sélection "Breizh bocage", en date du 8 février 2018, ouvrant l'accès aux financements pour mettre en œuvre cette stratégie,
VU la délibération en date du 30 mars 2023 relative à la prolongation de la stratégie territoriale 2017-2020 sur la période 2021-2023
VU la délibération en date du 28 septembre 2023 validant la feuille de route 2023-2027 et son plan de financement,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de maintenir l'engagement en faveur du bocage sur la période 2023-2027.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_127-DE

CONSIDERANT le retour de l'autorité régionale en charge du programme Breizh bocage en date du 9 novembre 2023 stipulant que la feuille de route 2023-2027 répond à l'ensemble des exigences des financeurs et en date du 8 janvier 2024 validant l'éligibilité d'environ 1.2 ETP, sous réserve d'augmentation effective du volume de travaux,
CONSIDERANT que 1.45 équivalent temps plein sont nécessaire pour la mise en œuvre de cette feuille de route. Et qu'environ 1.2 ETP sont éligibles aux subventions du programme BREIZH Bocage,

CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel suivant, portant sur les programmes animations et travaux de la feuille de route (Fonctionnement 2026) :

	Dépenses HT		Recettes (HT)			
	Nature de la dépense	**Montant en €**	**Financeurs**		**Taux**	**Montant en €**
Fonctionnement	1,45 ETP pour la mise en œuvre du programme annuel 2026, de janvier à décembre 2026 (salaires brut + charges sur base forfaitaire de 34,12€/h)	**79 504,72 €**	Conseil régional, Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, Union Européenne (FEADER),	Temps agent lié à la partie investissement (0,79 ETP, soit 1262h)	65%	**27 988,64 €**
			Agence de l'eau Loire Bretagne	Temps agent lié à la partie animation (0,47 ETP, soit 767,20h)	50%	**13 088,43 €**
			Autofinancement Communauté de communes (reste à charge et temps agent non éligible inscrit dans la feuille de route)			**38 427,65 €**
	TOTAL	**79 504,72 €**	**TOTAL**			**79 504,72 €**

CONSIDERANT d'autre part qu'il convient de solliciter les subventions au titre du programme de travaux 2025-2026,
CONSIDERANT le plan de financement prévisionnel qui en découle, à savoir :

	Dépenses HT		Recettes (HT)			
	Nature de la dépense	**Montant en €**	**Financeurs**		**Taux**	**Montant en €**
Investissement	Travaux bocagers sur base forfaitaire par type de travaux	86 160,13 €	Conseil régional, Conseil Départementall d'Ille et Vilaine, Union Européenne (FEADER), Agence de l'eau Loire Bretagne	Travaux bocagers sur base forfaitaire par type de travaux	65%	56 004,08 €
	PGDH	10 000,00 €		PGDH	65%	6 500,00 €
			Autofinancement Communauté de Communes		35%	33 656,05 €
	TOTAL	96 160,13 €	**TOTAL**		100%	96 160,13 €

VU les propositions du COPIL bocage en date du 24 novembre 2025,
VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 9 décembre 2025,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070670-20251218-2025_C_127-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
DECIDE

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel portant sur le fonctionnement 2026 et l'investissement 2025-2026, tel que ci-dessus présenté,
- **DE SOLLICITER** les subventions auprès des partenaires financiers correspondants,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces relatives au dossier.

Date de publication, le 22 décembre 2025,
Certifié exact,

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 22 décembre 2025,

Le Secrétaire de séance
Christophe FAMBON

Le Président,
Denis RAPINEL



